

LES REINSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS AURONT LIEU DU :

Mardi 12 juin au Vendredi 22 juin 2018

Au secrétariat de l'école de musique à Chevaigné : 6, rue de la Mairie,
Ou aux Halles de Saint-Aubin d'Aubigné, aux dates indiquées ci-dessous :

Mardi 12 juin
10h - 13h
14h - 18h

Mercredi 13 juin
<u>Aux Halles de Saint- Aubin</u> : 14h - 18h

Vendredi 15 juin
10h - 13h
14h - 19h

Mardi 19 juin
10h - 13h
14h - 19h

Mercredi 20 juin
<u>A Chevaigné</u> : 10h - 12h
<u>Aux Halles de Saint- Aubin</u> : 14h - 18h

Vendredi 22 juin
10h - 13h
14h - 19h

PRIORITE : **Après le vendredi 22 juin**, les ré-inscriptions ne seront plus prioritaires et ne seront validées qu'en fonction des places disponibles.

A.R.S: Le Département d'Ille et Vilaine nous demandant un recensement des familles bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire, il vous sera demandé de mentionner sur la fiche d'inscription si vous avez perçu cette aide pour l'année 2017/18.

NOUVEAUTE 2018: « Carte Sortir » pour les adhérents des communes de Chevaigné et de St- Sulpice la Forêt.

REMARQUES

- L'adhésion à l'école est de 13€ pour une inscription et 22€ pour une adhésion famille. Celle - ci est à régler par chèque indépendant.
- **Toute inscription sera validée après paiement complet de l'adhésion et de la cotisation.**
- 3 types de paiement proposés :
 - 1 ☞ chèque comptant ou en 3 fois
 - 2 ☞ prélèvements automatiques en 10 fois. (Fournir un RIB)
 - 3 ☞ chèques vacances (avec complément chèques bancaires si besoin)

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé

LORS DES INSCRIPTIONS, PENSEZ A VOUS MUNIR DE VOTRE FORMULAIRE DE REINSCRIPTION



Des formulaires d'inscription seront disponibles sur place